

Effectif légal du Conseil : 11  
Membres en exercice : 11

## COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 septembre 2014

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 2014

DATE D’AFFICHAGE

24 septembre 2014

*L’an deux mil QUATORZE, le vingt deux septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au lieu habituel de ses séances en Mairie de CHEVRAINVILLIERS sous la Présidence de Benoit OUDIN, Maire.*

**PRÉSENTS** OUDIN Benoit, VERHUST Annie, MAZURAS Alexandre, COTILLARD Nicole, BRIDOU Olivier, DARVILLE Camille, TURPIN Michèle, SOURDILLE Christelle, CARPENTIER Franck,

**EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** CLERGEOT Philippe

**REPRÉSENTÉS :** ORIGNE Thierry par OUDIN Benoit

Secrétaire de séance : VERHUST Annie

#### **Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 juin 2014**

*Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2014 est approuvé et signé par tous les membres présents.*

#### **Modification du règlement du cimetière communal**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de créer dans le cimetière un emplacement réservé aux urnes cinéraires.*

*Il propose deux types de projets :*

- l’achat d’un colombarium ;*
- la délimitation d’un périmètre spécifique réservés à des cavurnes.*

*Dans ces 2 cas un tarif spécifique sera mis en place.*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de reporter cette décision à une prochaine séance.*

*Monsieur le Maire expose que les tarifs des concessions n’ont pas été révisés depuis 2006,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs comme suit :*

- concession perpétuelle : 220 euros*
- concession trentenaire : 140 euros.*

#### **Projet de réserve incendie**

*Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il conviendrait de créer une réserve incendie à Chevrainvilliers,*

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter le SDIS afin de savoir si la réserve du Château d’eau est suffisante ou si il convient de rechercher d’autres solutions.*

## **Informations diverses**

- Un nouvel enseignant a été affecté depuis la rentrée à l'école pour l'année scolaire ;
- Une déclaration de sinistre a été faite pour la vitre de l'église, l'assurance à rembourser les travaux à hauteur de 757,44 euros ;
- Contrat rural : les travaux sont terminés ;
- La secrétaire de mairie sera remplacée pendant ses congés du mois de novembre par la personne qui l'avait remplacée pendant son congé maternité ;
- L'exercice d'évacuation de la salle de classe en cas d'incendie a été réussi ;
- La faïence des lavabos de l'école ont été refaits à neuf par Stéphane COTILLARD .

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 24 septembre 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.***

**Le Maire,  
Benoit OUDIN**

